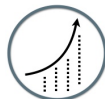


Les droits des intermittents - Actualités

7 heures - 390 €*



à distance



95% acquis

REGLEMENTATION

Description générale de l'action de formation. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable, d'une structure de spectacle vivant
Intermittents du spectacle ayant une fonction de chargé/e de production

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis n'est nécessaire.

OBJECTIFS

- Comprendre l'ensemble du mécanisme de l'allocation chômage (ouverture de droit, calcul de l'allocation journalière, modalités d'application...)
- Appréhender la réglementation pour éviter les erreurs ou répondre de manière efficace à vos salariés
- Sécuriser la partie employeur sans pénaliser les salariés dans leurs droits, et tout en respectant la réglementation en vigueur
- Se sentir légitime dans ses réponses aux salariés pour un meilleur dialogue

CONTENU DÉTAILLÉ

Les annexes 8 et 10 de l'intermittence

- Identifier le champ d'application de l'annexe 8 artiste et de l'annexe 10 technicien

Les conditions d'indemnisation

- Maîtriser les éléments liés à l'ouverture de droit : admission, réadmission
- Problématique des ouvertures de droit multiples : régime général, intermittence, droits rechargeables
- Comprendre le fonctionnement d'indemnisation par Pôle Emploi
 - calcul du salaire de référence,
 - de l'allocation journalière,
 - du nombre de jours indemnisés
- Comprendre le différé d'indemnisation et le circuit transitoire actuellement mise en place

Employeur : sécuriser le traitement administratif

- Impacter le fonctionnement administratif lié à l'embauche sur les droits :
 - contrat long ou non,
 - intervention d'enseignement ou pédagogique
- Valider les obligations formelles :
 - des salariés
 - de l'employeur : AEM, avis de versement
- Les incidences en cas d'erreur
- Les dernières actualités-de l'année

INTERVENANT EXPERT

Tanguy Berthelot-Ritzen - Directeur du CAGEC et Directeur du Service paye et gestion sociale (2500 payes par mois, 300 clients, des références prestigieuses : L'Auditorium du Musée d'Orsay, la Compagnie Carolyn Carlson...).

FORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Contrats des intermittents
- Comment rémunérer tous les acteurs d'une création

METHODE PEDAGOGIQUE

- Lors de la formation en visioconférence, l'intervenant alternera entre l'exposé des règles sociales et administratives nécessaires à la compréhension de la thématique ; et des exercices pratiques afin de permettre aux participants d'assimiler les règles énoncées et d'échanger sur leurs pratiques respectives.
- Un support résumé sera remis en début de formation (puis par email) aux participants, afin de faciliter la prise de note lors de la formation.
- La direction pédagogique est assurée par Sylvie Ricordaire, assistante formation

VALIDATION

1. La formation est validée par une « attestation de formation détaillée » incluant les résultats du QCM.
2. Une évaluation écrite à la fin de la formation. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.
3. Un bilan « à froid » sera transmis 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique des acquis.

DUREE ET COÛT PEDAGOGIQUE

Le CAGEC est exonéré de TVA.

Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payes..) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 570 €.

CONTACT

Sylvie Ricordaire - 02 40 35 87 30 - formation@cagec.fr

 www.cagec.fr

 <https://www.facebook.com/CagecGestion>

 <https://www.linkedin.com/company/cagec-gestion-sarl>

Document non contractuel - Copyright CAGEC©
Crédits photo : [@fotolia.com](https://www.fotolia.com)



Le CAGEC est membre de la FFP

Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour le domaine suivant : Spectacle

Demande de pré-inscription

Formation : Les droits des intermittents

Coordonnées personnelles

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

Téléphone :

Email :

Votre statut

CDI depuis le :

CDD fin prévue le :

Fonctionnaire

Intermittent/e

En recherche d'emploi

Particulier

Si vous vous trouvez en situation de handicap, faites-le savoir à Sylvie au 02 40 35 87 30. Elle portera une attention particulière à vous accueillir et à vous orienter dans vos démarches. Elle informera l'intervenant/e qui veillera à vous installer au mieux pour votre confort.

Coordonnées professionnelles

Nom de la structure :

Adresse complète :

Téléphone (ligne directe) :

Email

Site internet :

Activité principale :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

1 à 5

6 à 9

10 et +

Financement du stage

AFDAS

OPCO autre

Employeur

Pôle Emploi

Fin. personnel

Agéfiph

.Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.